

## ARRÊTÉ N° 24-032

### **PORTANT COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS DES REPRESENTANTS AUX CONSEILS DE L'UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE (UFR) LETTRES ET SCIENCES HUMAINES (LSH), DE L'INSTITUT D'ÉCONOMIE ET DE GESTION (IEG), ET DE CY TECH**

- *Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-1 à L. 712-6-1, L. 719-1 et suivants relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux ainsi que les articles L. 711-1 et suivants ;*
- *Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;*
- *Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;*
- *Vu le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;*
- *Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'Etat ;*
- *Vu la délibération de la CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;*
- *Vu les statuts de l'unité de formation et de recherche (UFR) Lettres et Sciences Humaines (LSH), de l'Institut d'Economie et de Gestion (IEG) et de CY Tech ;*
- *Vu l'arrêté n° 23-134 portant convocation des électeurs pour les élections des représentants aux conseils de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres et Sciences Humaines (LSH), de l'Institut d'Economie et de Gestion (IEG) de CY Tech ;*
- *Vu les circulaires du 13 décembre 2023 du président de CY Cergy Paris Université relatives aux élections des représentants aux conseils de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres et Sciences Humaines (LSH), de l'Institut d'Economie et de Gestion (IEG) de CY Tech*

*Considérant que le président fixe la composition des bureaux de vote,  
Considérant que la répartition des clés de chiffrement entre les délégués de liste pourra faire l'objet d'un tirage au sort en amont de la réunion de scellement, en date du 05 février 2024,*

**LE PRESIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ**  
**ARRÊTE**

**Article 1 – Composition des bureaux de vote**

Le bureau de vote centralisateur compétent pour l'ensemble des quatre scrutins est composé comme suit :

- Président : M. Mohamed-Karim CHEBBI ;
- Secrétaire : Mme Auriane DIROU ;
- Tous les délégués des listes candidates (cf. annexe 1).

**Article 2 – Répartition des clés de chiffrement**

Les trois clés de chiffrement électronique sont attribuées aux personnes suivantes :

- Président : M. Mohamed-Karim CHEBBI ;
- Deux délégués des listes candidates qui peuvent être tirés au sort.

**Article 3 – Dispositions diverses**

La directrice générale des services, et les directeurs des composantes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des tiers, par voie de publication sur les sites intranet et internet de CY Cergy Paris Université ainsi que par voie d'affichage sur les panneaux réglementaires de la direction générale, enregistré et classé au registre des actes de l'université.

Cergy, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le président de CY Cergy  
Paris Université

Laurent GATINEAU



Transmis le : 1er février 2024
--------------------------------

Publié le : 1er février 2024
------------------------------

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

## **ANNEXE 1 : LES DELEGUES DES LISTES CANDIDATES**

### **Election d'un représentant au collège B du conseil de l'UFR Lettres et Sciences Humaines (LSH) :**

Mme Laetitia Brancovan

M. Julien Bellarbre

### **Election d'un représentant au collège B du conseil de l'Institut d'Economie et de Gestion (IEG)**

Mme Valérie Melchioro

### **Elections de représentants au collège usagers du conseil de l'Institut d'Economie et de Gestion (IEG)**

Liste n° 1 : M. Venkadesh Nerendrael

### **Elections de représentants au collège usagers du conseil de CY Tech**

Liste n° 1 « Engagés pour un CY Tech meilleur » : M. Tom Petit

Liste n° 2 « Les étudiants » : M. Youssef Saidi